

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 08 MARS 2021

Objet : **APPLICATION MOBILE "EN AIN CLICK"**

Membres élus présents : MM. BAILLY - MME BERTHOLON – BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - MME BRUN-MILLET - MM. BUGAUD - MME DELLABLANCHE - MM. DUMAS - FONTENAT – FRATTA - GALLET - JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND - MARMILLON - MARTIN - MERCIER - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PRADEL – VERNE - MME VILLARD

Aintourisme a contractualisé avec une entreprise qui réalise des applications numériques pour une appli mobile de géolocalisation des restaurants, hôtels, services privés et publics et commerces, avec la possibilité de mettre en place des promotions et annonces à l'échelle de l'Ain.

Dénommée "**En Ain Click**", cette appli fonctionnera sur abonnement à hauteur de 12€ par an. Toutefois ce prix ne sera possible que si le Département, Aintourisme et les 3 Chambres contribuent à sa promotion. A cet effet, une convention entre Aintourisme et les Chambres Consulaires, sera nécessaire, sur le modèle de celle de Saveurs de l'Ain.

Cette appli n'est pas concurrente de notre cartographie, dédiée aux situations d'urgence liées à la crise sanitaire.

Elle serait ouverte aux entreprises, gratuitement dans un premier temps dès mars ou avril, pour se familiariser avec son fonctionnement. Elle deviendrait payante à partir de l'été. Le Département lancera la communication grand public à partir de cette période.

Aintourisme solliciterait également un soutien financier.

Après instruction du Bureau, il vous est proposé de répondre favorablement à la demande d'Aintourisme pour la promotion avec les autres Chambres consulaires du dispositif "En Ain Click" sans abondement financier; et de donner pouvoir au Président pour signer la convention de partenariat entre les Chambres Consulaires et Aintourisme, selon les conditions présentées ci-dessus.

L'Assemblée, vu les éléments présentés ci-dessus,

- **répond favorablement à la demande d'Aintourisme pour la promotion du dispositif "En Ain Click" avec les autres Chambres consulaires, sans abondement financier;**
- **et donne pouvoir au Président pour signer la convention de partenariat entre Aintourisme et les Chambres Consulaires.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	24
- Nombre de voix pour	24
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-Président



Patrice FONTENAT
Président

